

À :

Le 1er juillet 2026

Madame Marjorie KOUBI

Conseillère en charge du dialogue social

Monsieur Raphaël MULLER

Directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint

Objet : Alerte sur les conditions de travail des personnels d'inspection du premier degré en cette fin d'année scolaire

Madame la Conseillère,
Monsieur le Directeur,

Le SNCI-FO souhaite attirer votre attention sur une succession de remontées particulièrement préoccupantes émanant de plusieurs départements et académies concernant les conditions d'exercice des inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré.

Alors même que le ministère a engagé un groupe de travail consacré à la santé au travail des personnels d'inspection, les signalements qui nous parviennent témoignent d'une intensification des contraintes professionnelles et de modes de gouvernance qui apparaissent, dans plusieurs territoires, difficilement compatibles avec les objectifs poursuivis.

Cette fin d'année scolaire en constitue une illustration particulièrement préoccupante. Les inspectrices et inspecteurs ont dû assurer, dans des délais très contraints, la gestion de l'épisode caniculaire tout en poursuivant les nombreuses opérations de fin d'année et en préparant la rentrée scolaire.

Dans ce contexte déjà fortement dégradé, le SNCI-FO a été conduit à intervenir auprès de plusieurs directions académiques.

En Moselle, les modalités initialement retenues pour la campagne d'évaluation des personnels d'inspection ont suscité une forte inquiétude parmi les collègues. Si un dialogue constructif avec le directeur académique a permis de faire évoluer le dispositif, cette situation a mis en évidence les difficultés d'appropriation du nouveau cadre d'évaluation ainsi que les interrogations persistantes relatives à son calendrier et à ses modalités de mise en œuvre.

À Rennes, les remontées que nous avons relayées mettent en lumière un symptôme particulièrement préoccupant d'une transformation du pilotage académique. Les collègues décrivent des pratiques de plus en plus descendantes, une pression accrue sur les indicateurs et les remontées, ainsi qu'une place réduite laissée à l'expertise professionnelle et à la régulation de terrain. Cette évolution nourrit un sentiment de perte de sens et d'alourdissement des contraintes, au détriment des conditions d'exercice des missions.

En Indre-et-Loire, les remontées portent davantage sur l'organisation du travail elle-même : multiplication des commandes dans l'urgence, délais très contraints pour la transmission des rapports d'activité, alourdissement des tâches administratives liées notamment à Chorus-DT, avances de frais importantes dans le cadre des jurys de concours et organisation de certaines opérations ne prenant pas toujours suffisamment en compte les contraintes d'exercice des personnels d'inspection.

Dans l'Orne, les difficultés liées à la fusion des applications Gaia et Sofi ou encore la confusion concernant la rédaction des lettres de mission viennent aujourd'hui peser directement sur la préparation de la rentrée scolaire. Les injonctions se multiplient alors même que les équipes sont déjà fortement mobilisées.

À ces situations s'ajoutent des difficultés plus structurelles qui nous sont régulièrement signalées :

- des modalités de gouvernance générant un sentiment de pression croissante ;
- des moyens administratifs insuffisants dans plusieurs secrétariats de circonscription ;
- la mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation des personnels d'inspection, dans un contexte où son articulation avec les pratiques existantes demeure insuffisamment stabilisée.

Pris isolément, chacun de ces éléments pourrait apparaître limité. Leur accumulation dessine cependant une évolution préoccupante des conditions de travail des personnels d'inspection du premier degré.

Le SNCI-FO redoute que cette succession d'injonctions, de contraintes organisationnelles et de transformations des modes de pilotage ne produise des effets significatifs sur la santé mentale des inspectrices et inspecteurs.

Cette inquiétude nous paraît d'autant plus légitime que le ministère reconnaît lui-même, à travers les travaux engagés sur la santé au travail des personnels d'inspection, l'existence de risques psychosociaux liés à l'intensification des missions.

Nous estimons qu'il est désormais indispensable que les travaux conduits au niveau national prennent pleinement en compte ces remontées de terrain. La prévention des risques psychosociaux ne peut se limiter à des dispositifs d'accompagnement ; elle suppose également une réflexion sur les modalités de gouvernance, l'organisation du travail, le calendrier des prescriptions nationales, les moyens administratifs mis à disposition des circonscriptions ainsi que les conditions concrètes de mise en œuvre des réformes.

Nous souhaitons que cette saisine donne lieu à un échange commun avec vos deux services, afin que les dimensions organisationnelles et les enjeux de santé au travail soient traités de manière articulée et non séparément.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.

David Mégret
Secrétaire Général

